



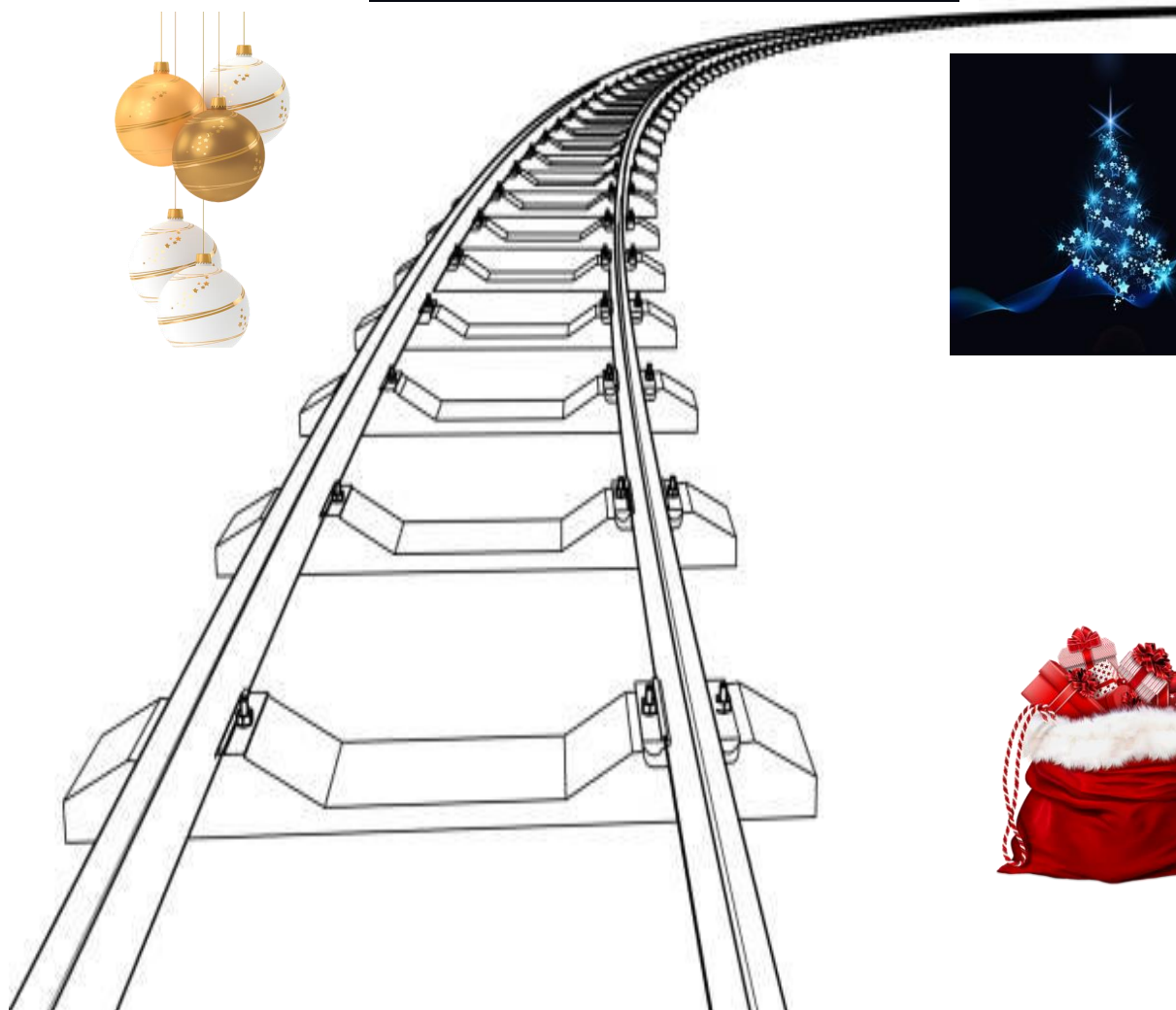
La voix de la CFDT

CHEMINOTS RETRAITES



BULLETIN MENSUEL EDITE PAR LE BUREAU DE LA SNR CFDT CHEMINOTS

Décembre 2024
N° 2024-07



Fédération Générale des Transports et de l'Équipement
Union Fédérale des Retraités et Préretraités
3, du pont des Halles 94150 Rungis
TEL : 06 26 73 19 75 Email : retraitescfdtcheminots@cfdtcheminots.org

Page 2

Edito

Page 3

CPRPF

Page 7

Complémentaire
santé

Page 9

Infos
Diverses

Page 11

Contacts
Utiles



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

UNE FIN D'ANNÉE DANS LE FLOU... PAS ARTISTIQUE HÉLAS

Chaque fin d'année est synonyme de joie et de bonheur.

2024 sera l'exception qui confirme la règle.

A l'international, le retour de TRUMP, les multiples conflits au Moyen Orient, la guerre en UKRAINE et le fameux MERCOSUR peuvent alimenter nos inquiétudes

Quant à la FRANCE, entre élections, dissolution l'Assemblée Générale, trouver un premier Ministre, une censure du gouvernement, retrouver un nouveau premier ministre, La vie politique de notre pays a mis le moral, des français et surtout celui des retraités, en berne.

Et absolument rien pour améliorer le quotidien des français les plus modestes.

Les jeux olympiques (dont nous paierons la facture) et la réouverture de la Cathédrale Dame de Paris ont été les seuls évènements à donner un peu de bonheur aux français.

Pendant ce temps, la CFDT Cheminots et la CFDT Cheminots Retraités continuent à travailler pour gagner de nouveaux droits et pour sauvegarder le pouvoir d'achat des cheminots et cheminots retraités.

La Complémentaire Santé SNCF voit enfin le jour grâce à la CFDT Cheminots qui s'est battue plusieurs années pour obtenir et pour que les futurs retraités et les retraités actuels puissent en bénéficier. (Voir l'article dans ce journal)

Au Conseil D'administration, les administrateurs salariés et retraités ont œuvré pour que les PSNP (Prestations Spécifiques Non Pérenne) soient reconduites pour l'année 2025 et pour 2026 qu'elles soient ENFIN pérennisées car la DSS (Direction de la Sécurité Sociale) remettait en cause leur financement.

Dans ce numéro, vous trouverez le Compte-Rendu ainsi que les déclarations sur les points importants pour les retraités. .../...

Joyeux Noël

.../... Depuis quelques jours, la CFDT Cheminots nous a fait une place sur son site internet où vous trouverez toutes les déclarations CFDT du Conseil d'administration et nos écrits.

<https://www.cfdtcheminots.org> puis cliquez sur « nos publications où

<https://www.cfdtcheminots.org/cfdt-cheminots-retraites>

Allez, tout n'est pas perdu, regardez la joie de nos enfants, ou petits enfants autour du sapin, même s'il a parfois fallu se serrer la ceinture pour faire des cadeaux.

Le Bureau du SNR Cheminots et ses administrateurs CPRPF vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2025

CPRPF

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 DÉCEMBRE 2024

Le Président du Conseil a ouvert cette réunion après lecture des déclarations liminaires des Organisations Syndicales. Ces déclarations reprenaient principalement : La situation politique du pays, celle de la guerre au Moyen Orient, la mise en place d'une Sécurité Sociale Universelle Intégrable pour tout le monde, la suppression des emplois, l'ouverture à la concurrence et des problèmes entre la CPRPF et de la CNAM.

1. Approbation du Procès-Verbal du 4 juillet 2024.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité après quelques modifications rajoutées par les Organisations Syndicales.

2. Présentation budget initial, clé de répartition et budget prévention.

Le point a été présenté Monsieur BRUN (CPRPF)

La CGT regrette la non-utilisation totale du budget prévention.

La CPRPF explique la mise en place de ce budget (deuxième année). Le suivi se fait en commission de la prévention deux fois par an. « On a travaillé avec vous sur la priorisation des actions à mener tout au long de l'année ».





3. PSNP. (Prestations non Pérennes).

Le sujet n'aurait pas dû être mis à l'ordre du jour si la DSS (Direction de la Sécurité Sociale) n'avait pas remis en cause les avancées du Groupe de Travail des admirateurs et de la caisse. Cela fait plus de 2 ans que le Groupe travaille pour que ces prestations **deviennent pérennes.**

Pour mémoire, lors de la commission prévoyance du 17 octobre dernier, les admirateurs devaient valider le financement et la liste de ces prestations. Or, le représentant de la DSS a demandé aux admirateurs et à la caisse de revoir leur copie.

Lors de ce Conseil, la représentante de la DSS remercie toutefois les partenaires sociaux pour leurs travaux. **Le principe de pérennisation n'est pas remis en cause** pour les années à venir. Il y a un engagement de la Tutelle. Les modalités de financement sont toujours en cours d'arbitrage (encore quelques semaines à attendre : courant décembre ou courant janvier prochain). Le financement devrait être établi dans le cadre du régime spécial.

Vote sur la reconduction des PSNP : POUR à l'unanimité.

La CPRPF informe l'assemblée qu'un délai technique d'un an environ est nécessaire pour intégrer ces prestations dans les bases.

4. Évolution des montants des pensions

Sans surprise (pour l'instant) la revalorisation des pensions sera celle annoncée par le gouvernement. (À l'heure où j'écris le CR).

5. Gestion du transfert de la CNAM vers la CPRPF.

Présentation par Madame LAROUTIS (CPR).

40600 assurés, 22800 ayants droit.

7000 mises à jour réussies.

L'ensemble du processus fonctionne.

2 principaux sujets :

- Problématiques d'accès au compte Améli. (Adresse mail écrasée au moment du transfert, délai de résolution de l'incident vers le 12 ou 13 décembre 2024).
- Non accès au tiers payant pour certains assurés. Le problème est que le professionnel de santé n'a pas mis à jour son logiciel de santé. Délai de remboursement à maxi 5 jours.
- Renfort de l'accueil téléphonique, mettre à jour la foire aux questions CPR, contacter la CNAM pour faire un courrier (pas de retour).

- Plus de télétransmission des AT pour les contractuels. (Possibilité d'envoyer par mail).

6. Refonte du SI Retraite.

Présentation par la CPRPF.

Information sur le Système d'information cotisants.

7. Activité de la commission statuant en matière médicale.

La CPRPF présente le bilan de la commission.

Bilan au 31 octobre 2024.

2020 - 19.

2021 - 88.

Le nombre de dossiers est 60-80 dossiers par mois.

2007 saisines enregistrées depuis 2020. 4% ont été irrecevables (délai, pas la bonne commission).

106 dossiers annulés car les assurés ont envoyé les pièces justificatives entre temps.

1268 dossiers = 357 en 2024 (22 commissions). 80 dossiers toujours en attente pour Décembre.

Délai moyen : 7,7 mois à compter de la réception de la CPR (délai normal 4 mois, CPR ne fait pas de rejet automatique). Ajout d'un médecin (à temps partiel) pour essayer d'arriver aux 4 mois. L'assuré a bien deux mois pour contester. Et la commission a 4 mois pour répondre.

Vous retrouvez toutes les déclarations sur le site de la CFDT Cheminots dans l'onglet nos publications



1. Réunion du Bureau du Conseil d'Administration de la CPRPF.

Le mercredi 13 novembre 2024, le bureau du C.A de la CPRPF s'est réuni en préparation du prochain Conseil d'Administration.

Il a été acté que nous étions toujours dans l'attente de la parution du décret de nomination du président de cette instance.

Pour cela, il faut changer un second décret qui modifie l'âge limite du président. Nous sommes également en attente de la parution d'un troisième décret qui autorise la délégation de gestion pour les futurs retraités et d'autres délégations.

L'ordre du jour de ce prochain C.A sera chargé (projet de décret, budget 2025, état prévisionnel des risques, PSNP, évolution des pensions, bilan de la commission statuant en matière médicale). Il se réunira le 4 décembre 2024 à Paris.

2. Commission de la Gouvernance et des Finances du 20 Novembre 2024.

À l'ordre du jour de cette commission, la présentation des budgets 2025 et celui du trésorier qui seront validés lors du CA du 4 décembre 2024.

Les dépenses de personnel, les dépenses de fonction ou l'investissement correspondent à la trajectoire financière de la COG 2022-2026 (La Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche Famille de la Sécurité sociale).

Au 1^{er} janvier 2022, le nombre de cotisant était de 119065. Il est décompté à 108253 au 30 septembre 2024.

A la fin septembre, le nombre de nouvelles pensions s'établit à 1824. Soit une diminution de -8,3% par rapport aux départs constatés en 2023.

L'Age moyen de départ (cas général) est de 60 ans et 5 mois.

Les départs à plus de 57 ans ont fortement augmenté, passant de 2% en 2008 à plus de 97% en 2024. Les départs à plus de 59 ans concernent 8 départs sur 10 en 2024 contre 1 sur 100 en 2008.

A noter que l'ouverture des droits était de 57 ans en 2024 et qu'elle sera à 57 ans et 3 mois en 2025.

L'Age moyen de départ en retraite de cette population est passée de 50 ans et 3 mois en 2008 à 55 ans et 8 mois en 2024.



Complémentaire Santé SNCF



Le 1^{er} mai 2025, une complémentaire santé SNCF sera proposée aux retraités actuels et aux futurs retraités !

Le nouveau contrat de la complémentaire santé SNCF, après appel d'offre, a été attribué au groupement composé de : Malakoff Humanis / Mutuelle Générale des Cheminots (MGC) / CARCEPT Prévoyance / AESIO Mutuelle.

Lors des discussions sur la mise en place de la complémentaire santé SNCF, 2 options étaient sur la table :

- Adhésion uniquement des futurs retraités ;
- Adhésion de tous les retraités actuels et futurs.

La CFDT Cheminots s'est battue pour que l'ensemble des retraités puisse avoir le choix d'adhérer à ce contrat d'entreprise.

3 régimes seront proposés :

- Régime socle ;
- Régime alternative 1 (cotisation socle - 20%) ;
- Régime alternative 2 (cotisation socle - 40%).

3 surcomplémentaires seront également disponibles avec possibilité d'adhérer à 2 contrats différents :

- Contrat responsable ;
- Contrat non responsable (honoraire) ;
- Contrat non responsable (honoraire + optique).

Ce sont donc 6 contrats différents auxquels il est possible d'adhérer et le retraité actuel aura 12 mois à partir du 1^{er} mai 2025 pour souscrire à ce contrat.

Les cotisations sont définies différemment, si statutaire ou contractuel, selon 4 tranches d'âge en fonction du choix de contrat souscrit (Voir tableau).

Le panier de soins pour les retraités est identique à celui des actifs.

NB : Le contrat peut, moyennant une cotisation supplémentaire, couvrir (Voir tableau) :

- Les enfants encore à charge ;

- Le conjoint.

A noter que depuis le 1er janvier 2021, l'offre 100% Santé, que ce soit en audiologie, en optique ou en dentaire, est désormais accessible à tous les Français bénéficiant d'une **complémentaire santé responsable**.

Tous les équipements qui composent le panier 100% Santé sont pris en charge intégralement par la Sécurité Sociale et les complémentaires santé.

Pour plus d'informations, consultez le site → www.contact@cfdtcheminots.org ou prenez contact par mail → retraitescfdtcheminots@cfdtcheminots.org

⇒ NIVEAUX DE GARANTIES DES 3 RÉGIMES GROUPE :

Hospitalisation	SOCLE (IDEM ACTIFS)	ALTERNATIVE 1 (-20%)	ALTERNATIVE 2 (-40%)
Honoraires	200% BR	140% BR	120% BR
Chambre particulière	2,5% PMSS/jour	1,4% PMSS/jour	0,8% PMSS/JOUR
Frais d'accompagnement enfant (-16 ans)	2,5% PMSS/jour	0,4% PMSS/jour (et pour +70 ans)	0,4% PMSS/JOUR (et pour +70 ans)
Frais médicaux	SOCLE (IDEM ACTIFS)	ALTERNATIVE 1 (-20%)	ALTERNATIVE 2 (-40%)
Consultation visite spécialiste	200% BR	140% BR	100% BR
Dentaire	SOCLE (IDEM ACTIFS)	ALTERNATIVE 1 (-20%)	ALTERNATIVE 2 (-40%)
Prothèses hors 100% santé	450% BR	280% BR	150% BR
Implants dentaires non remboursé par an et par bénéficiaire	400€/implant (maxi 3 implants)	400€/implant (maxi 2 implants)	0 €
Aides auditives	SOCLE (IDEM ACTIFS)	ALTERNATIVE 1 (-20%)	ALTERNATIVE 2 (-40%)
Aides auditives Classe II remboursée	1 000 €	400 €	100 €
Optique	SOCLE (IDEM ACTIFS)	ALTERNATIVE 1 (-20%)	ALTERNATIVE 2 (-40%)
Verre simple	260 €	200 €	150 €
Verre complexe	670 €	400 €	300 €
Verre très complexe	800 €	550 €	400 €
Médecine douce	SOCLE (IDEM ACTIFS)	ALTERNATIVE 1 (-20%)	ALTERNATIVE 2 (-40%)
Médecine douce dont ostéopathie	150 €	120 €	80 €

⇒ MONTANT DES COTISATIONS DES 3 RÉGIMES GROUPE :

COTISATIONS FRAIS DE SANTE (RETRAITÉS)	En €/mois par adulte					COTISATIONS FRAIS DE SANTE (RETRAITÉS)	En €/mois par adulte		
	Âge	< 65 ans	65-69 ans	70-74 ans	> 75 ans		Âge	Statutaire	Contractuel
RETRAITÉ STATUTAIRE	Socle	125 €	131 €	137 €	143 €	ENFANT À CHARGE DU RETRAITÉ	Socle	51 €	60 €
	Alternative 1	100 €	105 €	110 €	115 €		Alternative 1	41 €	48 €
	Alternative 2	75 €	79 €	82 €	86 €		Alternative 2	31 €	36 €
RETRAITÉ CONTRACTUEL	Âge	< 65 ans	65-69 ans	70-74 ans	> 75 ans	CONJOINT DU RETRAITÉ	Cotisation identique à celle des retraités en fonction de l'âge du conjoint au moment de la souscription		
	Socle	147 €	154 €	162 €	169 €				
	Alternative 1	118 €	123 €	129 €	135 €				
	Alternative 2	88 €	92 €	97 €	101 €				

Joyeux NOËL

**Montant des cotisations aux
surcomplémentaires + conjoint**

COTISATIONS FRAIS DE SANTE (SURCOS)		SURCOMPLEMENTAIRE AGENT + ENFANTS		COTISATIONS FRAIS DE SANTE (CONJOINT)		ADHESION DU CONJOINT	
STATUTAIRE ET CONTRACTUEL			En €/mois	STATUTAIRE ET CONTRACTUEL			En €/mois
		Surcomplémentaire 1 responsable	26 €			Socle Régime Général	89 €
		Surcomplémentaire 2 non responsable Honoraires	7 €			Socle Régime Alsace/Moselle	59 €
		Surcomplémentaire 3 non responsable Honoraires + optique	19 €			Surcomplémentaire 1 responsable	20 €
		SI CHOIX DE 2 SURCOMPLEMENTAIRES				Surcomplémentaire 2 non responsable Honoraires	6 €
			En €/mois			Surcomplémentaire 3 non responsable Honoraires + optique	15 €
		Surcomplémentaires 1+2	34 €				
	Surcomplémentaires 1+3	45 €					

**INFOS
DIVERSES**



Prenez soin de votre cœur : de nouveaux ateliers en ligne vous attendent !



En raison du succès rencontré lors des précédentes sessions, la CPR organise de nouveaux cycles d'ateliers dédiés à la prévention des maladies cardiovasculaires entre le 6 décembre 2024 et le 17 janvier 2025.

Trois ateliers gratuits, d'une durée d'une heure, vous sont ainsi proposés. Animé(s), sur une plateforme en ligne, par des professionnels de santé (diététicien, coach sportif ou encore sophrologue), vous pouvez participer à un (ou plusieurs) atelier(s) en fonction de vos préférences et/ou de votre emploi du temps.

Au programme :

Atelier 1 : Faire de l'alimentation une alliée de son cœur

Quel est le bénéfice d'une alimentation équilibrée pour aider à prévenir certaines maladies cardiovasculaires ?

Atelier 2 : Pratiquer une activité physique pour protéger son cœur

Quels sont les effets bénéfiques de l'activité physique sur la santé cardiovasculaire ?

Comment intégrer facilement l'activité physique dans votre routine quotidienne ?

Atelier 3 : Mieux gérer son stress pour préserver son cœur

Les maladies cardiovasculaires : quel lien avec le stress ?

Exercices pratiques : techniques de respiration, cohérence cardiaque.

Pour participer, il est indispensable de vous inscrire. Le nombre de places étant limité, nous vous conseillons de le faire dès à présent !

[Cliquez ici pour vous inscrire dès à présent.](#)

Pour parfaire vos connaissances et en attendant de pouvoir participer aux ateliers, (re)découvrez la conférence en ligne «**Comprendre les maladies cardiovasculaires pour mieux agir**», animée par le Dr Dany Marcadet, le 20 novembre dernier. Il aborde ici des stratégies pratiques pour la prévention et l'amélioration de votre santé cardiovasculaire au quotidien.

https://youtu.be/AwZt3S_v_ro



Contacts Utiles

Caisse de Prévoyance et de Retraite

N° unique de contact :

04 95 04 01 11

www.cprpsncf.fr

Site officiel de la SNCF

www.sncf.com

Action Sociale N° vert :

0 800 206 630

Internet : action.sociale@sncf.fr

Agence Famille « Facilités de Circulation »

N° vert : 0 809 400 110

29 rue RIOLAN

CS 10411 80041 AMIENS

Pour gérer vos facilités de circulation :

<https://facilites-circulation.sncf.fr/login>

<https://services-aux-retraites.sncf.com>



**LA CFDT CHEMINOTS RETRAITES VOUS SOUHAITE
DE BONNES FÊTES DE FIN ANNÉE ET VOUS
SOUHAITE UNE EXCELLENTE ANNÉE 2025**

